



# REGLEMENT

## CHAMPIONNAT SUISSE 2017

### ORGANISATION

1. Tous les pilotes munis d'une licence FSSD-FISD peuvent participer au championnat suisse. Le montant de la finance de la licence est soumis à l'approbation des membres. Pour 2015, le montant est le suivant :

  - CHF 100.- pour les adultes
  - CHF 50.- pour les enfants jusqu'à 17 ans
  - CHF 50.- pour les membres passifs.

Pour pouvoir faire partie du comité de la FSSD, les personnes ont l'obligation, d'être membre actif ou passif et d'avoir payé leur cotisation pour l'année.

Le calendrier des courses est défini à la réunion des organisateurs ou au plus tard en début d'année. Une course annulée ne compte pas pour le championnat suisse.
2. La finance d'inscription à la course (manches régionales) est fixée par la FSSD selon le système en vigueur. Elle est en principe de CHF 35.- pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, et de CHF 20.- pour la 2<sup>ème</sup> catégorie ; de CHF 30.- pour les jeunes en formation (dès 17ans) et de CHF 25.- pour les enfants.

Si l'organisateur décide de ne pas inclure un repas dans la finance d'inscription, il est obligé de l'annoncer en début de saison, dans ce cas, le prix sera de CHF 20.- et CHF 10.- mais devra tenir à disposition des concurrents de la petite restauration.
3. **Le jury** est composé de 1 membre du comité FSSD, un membre du comité d'organisation, ainsi que d'un représentant des pilotes âgés de plus de 18 ans, pour autant que ces personnes n'aient aucun lien de parenté avec le ou les coureurs incriminés et ne courent pas dans la catégorie concernée. Ce **jury** sera annoncé à chaque course lors du briefing à la 1<sup>ère</sup> manche.
4. **Le comité de course**, responsable de l'homologation de la piste, est composé de 2 membres du comité FSSD, soit le responsable technique et un membre, ainsi que d'un responsable technique de la course désigné par le comité d'organisation et sera annoncé à chaque course lors du briefing à la 1<sup>ère</sup> manche.
5. **Le comité de course** est seul habilité à homologuer une piste proposée par l'organisateur et à choisir les protections optimales sur la piste, de même que le style de tracé (chicane ou non). Il pourra décider selon le style d'obstacles créés, des pénalités de temps. Les

dégagements au bord de la piste doivent être libres. Les passages pour le public doivent être délimités et surveillés par des commissaires de pistes responsables, avec au minimum 1 adulte par groupe de commissaires. La vitesse de la piste doit être réduite dès que la sécurité des pilotes n'est plus assurée. La course pourra débiter avec l'aval du comité de course. Le déclassement des pilotes ne peut être fait que par **le jury**.

6. Tous les pilotes inscrits au championnat suisse seront classés. Le calcul des points s'effectue de la manière suivante :

1 <sup>er</sup>	15 points	7 <sup>ème</sup>	6 points
2 <sup>ème</sup>	12 points	8 <sup>ème</sup>	5 points
3 <sup>ème</sup>	10 points	9 <sup>ème</sup>	4 points
4 <sup>ème</sup>	9 points	10 <sup>ème</sup>	3 points
5 <sup>ème</sup>	8 points	11 <sup>ème</sup>	2 points
6 <sup>ème</sup>	7 points	12 <sup>ème</sup>	1 point
+ 4 points de présence par course			

Pour le classement général, le 70% des courses seront pris en compte. Le pilote ayant participé à toutes les courses verra ses plus mauvais résultats enlevés. Il garde les points de présence.

En cas d'égalité, seront prises en compte les victoires, les deuxièmes places, les troisièmes places, etc. S'il y a égalité finale, les ex aequo seront reconnus.

Il y a 10 catégories qui font partie du championnat (l'année de naissance du pilote faisant foi)

Catégorie	Description	Age du pilote ou du copilote
C1	Caisse	6-9 ans
C2	Caisse	10-13 ans
C3	Caisse	14-17 ans
C4	Caisse	18-99 ans
C5	Side-car	16-99 ans
C6	Bob-car	16-99 ans
C7	Carricoli	16-99 ans
C8	Kart	16-99 ans
C9	Kart Junior	10-15 ans
C10	Skeleton	7-99 ans

Deux pilotes au maximum peuvent courir sur le même véhicule. Les pilotes ne peuvent pas changer de véhicule dans la même course, sauf autorisation express du **jury** et pour autant que les pilotes de la catégorie aient donné leur aval.

Les équipages des catégories 5, 6 et 7 ne peuvent pas s'inverser en courant sous le même numéro.

Par contre, pour ces catégories, il est possible de prendre un 2<sup>ème</sup> numéro et d'inverser les pilotes et copilotes. Exemple : X est pilote, Y est copilote sous le numéro 500, Y est pilote et X est copilote sous le numéro 509.

Les pilotes et copilotes ne peuvent pas courir plus d'une fois dans la même fonction et catégorie et ne peuvent pas prendre plus de 2 départs avec 2 numéros différents.

7. Pour les catégories 5, 6 et 7, les copilotes peuvent être différents d'une course à l'autre pour autant qu'ils soient membres FSSD, mais doivent être les mêmes que sur le bulletin d'inscription de la course. Lors de la remise des prix du championnat suisse, il incombera au pilote de remettre son prix au copilote de son choix.  
Pour la catégorie 6 uniquement, un copilote peut courir avec deux pilotes différents, mais ne recevra qu'un prix au classement du championnat suisse.  
Les pilotes non-licenciés pourront prendre le départ dans les catégories officielles, à condition que ceux-ci aient signé la décharge d'assurance mis à disposition des organisateurs par la FSSD, et à condition que ceux-ci courent sur un véhicule homologué au maximum la saison précédente.  
Ils seront classés dans les catégories lors de la remise des prix en fin de journée, mais ne seront pas classés lors du palmarès en fin de saison.  
Les équipages des catégories 5-6-7 courant avec un pilote ou copilote non licencié, ne pourront en aucun cas être classés au championnat suisse, et ne bénéficieront pas de points de présence.  
Si un pilote ou un équipage non licencié prend une licence en cours de saison, les courses effectuées précédemment ne compteront pas au classement du championnat suisse.
8. Les numéros des pilotes inscrits au championnat seront attribués en début de saison, selon l'ordre de classement de l'année précédente. Lorsqu'un pilote passe dans une catégorie supérieure, on lui attribue le numéro suivant le dernier de ladite catégorie. Les doubles seront définis à l'inscription du championnat. Ils partiront en premier dans chaque manche. Les numéros seront envoyés aux concurrents qu'après paiement de leur inscription au championnat. Ce numéro sera obligatoirement collé et sera visible à l'avant.
9. Le secrétariat FSSD doit envoyer à tous les organisateurs les documents utiles pour les inscriptions, dès la liste définitive connue après le CT. Pour soulager les organisateurs, le secrétariat gère les inscriptions aux différentes courses. Le secrétariat envoie la liste (provisoire) aux organisateurs, dès que possible ; la dernière liste doit être envoyée au plus tard **14 jours** avant la date de la course.

Les membres qui se sont inscrits, mais qui ne se seraient pas excusés, au minimum **15 jours** avant la course, devront s'acquitter de la finance d'inscription totale. La FSSD verse à l'organisateur le montant total des inscriptions.

Les feuilles d'inscriptions doivent être obligatoirement signées par tous les participants, pour les mineurs la signature du représentant légal, celle-ci faisant preuve pour la couverture d'assurance.

L'organisateur s'engage à tenir son programme. Tous les doubles doivent être remontés avant le départ des catégories. La remise des prix se fera au plus vite, au plus tard 1h après la fin de la course. Une liste des résultats comprenant les temps des 3 manches sera mise en ligne sur le site de la FSSD dès que possible, mais au plus tard dans les 2 jours suivant la course. Des prix personnalisés seront décernés aux trois premiers de chaque catégorie, un prix souvenir à tous les pilotes des catégories C1, C2, C3 et C9. Pour les autres catégories le libre choix est laissé à l'organisateur.

- 10.** Le chronométrage doit être assuré au 1/100<sup>ème</sup> de seconde avec cellule de départ et d'arrivée. En cas de force majeure et après information aux concurrents, le chronométrage de secours manuel est autorisé et doit être effectué par une personne compétente.
- 11.** Il y a 3 manches dans une course. Seules les 2 meilleures sont prises en compte pour le classement. En cas de force majeure et si la totalité des manches ne peuvent être courues par tous les pilotes, **le jury** est le seul à valider les résultats obtenus pour le classement au championnat suisse.  
Les pilotes doivent se présenter au minimum deux fois au départ pour être classés.  
Les pilotes ayant courus une seule manche toucheront uniquement les points de présence.  
Si il y a, lors d'une course, une manche d'essai, celle-ci pourrait être prise en compte pour le classement, seulement si elle a été annoncée au briefing de la 1<sup>ère</sup> manche et uniquement si la totalité des manches ne pourraient pas être courues.
- 12.** Les véhicules peuvent être pesés à chaque manche. Tout véhicule se présentant au départ avec un poids supérieur à celui agréé, ne sera pas autorisé à prendre le départ de la manche.  
Tout pilote ayant une réclamation concernant la manche courue, doit l'annoncer immédiatement à l'arrivée. Toute réclamation contre le comité d'organisation doit être effectuée au plus tard 10 minutes après le départ du dernier concurrent de sa catégorie. **Le jury** sera seul à délibérer. Toutes les décisions seront affichées sur le panneau officiel.
- 13.** **Le jury** a le droit d'intervenir à tout instant lors des courses. Il a le droit de délibérer sur tout comportement déloyal ou incorrect d'un participant ou d'un accompagnant. Les sanctions peuvent aller jusqu'au retrait de la compétition. Toute décision du jury sera également affichée sur le panneau officiel
- 14.** La FSSD ne prend aucune responsabilité en cas de désistement des courses.
- 15.** Le remorquage des véhicules doit s'effectuer à une vitesse maximale de 40km/h et pour autant que la route le permette, sur 2 colonnes (Fortement déconseillée pour la C1) Les carrioli C7 ne se remorquent pas, mais doivent se transporter **soit** par camionnette, soit sur des chars à pont. La tenue de remorquage est la même pour toutes les catégories, à savoir casques, gants, combinaisons, y compris pour les pilotes et copilotes de carrioli remontant sur les ponts des véhicules.

## **PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE**

1. Tout pilote ou équipage doit participer au moins à une course du Championnat Suisse afin de pouvoir participer au Championnat d'Europe et ceci dans la saison en cours et avant le Championnat d'Europe.

## SECURITE – REGLEMENT VEHICULES

La sécurité est régie par le règlement de la FISS, ils sont disponibles sur les sites de la FISS et de la FISS ([www.fiss.li](http://www.fiss.li)).

---

### Résumé des révisions :

2014 : Résistance de la corde de remorquage passe de 700Kg à 2000kg

2014 : Définition de qui est responsable pour l'accessibilité de valves

2017 : Suppression du paragraphe Sécurité afin d'éviter des écarts entre les règlements

2017 : Adaptation des délais de remise des listes de départ et d'annulation d'inscription